

Section Transport d'un élève ayant besoin d'accompagnement	Page 1 de 1
Type Transport spécialisé	Approuvé le 1 ^{er} février 2010

<p>Énoncé</p>	<p>Certains enfants qui souffrent de déficiences physiques ou de troubles du développement dans le cadre de leurs activités quotidiennes ont besoin d'une personne pour les accompagner.</p> <p>Le CTSO reconnaît que des élèves peuvent avoir besoin d'être accompagnés à bord d'un véhicule à usage scolaire dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Les demandes de transport spécialisé sont approuvées sur une base annuelle seulement et doivent être examinées chaque année.</p>
<p>Procédures</p>	<p>Toute demande pour qu'un élève soit accompagné à bord d'un véhicule scolaire doit provenir du Service à l'élève, en collaboration avec la direction d'école et le CTSO.</p> <p>L'embauche de la personne accompagnatrice est la responsabilité de la direction de l'école puisqu'elle connaît l'élève et ses besoins et peut alors s'assurer de la compétence de la personne choisie.</p> <p>La direction doit s'assurer de vérifier si la personne choisie a des antécédents criminels.</p> <p>La direction doit approuver la feuille de temps de la personne accompagnatrice.</p>